

Du nouveau sous le soleil : le "Label" : [1ère partie]

Autor(en): **Greyerz, P. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **27 (1939)**

Heft 541

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-263316>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{me} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p>ADMINISTRATION M^{me} Renée BERGUER, 7, route de Chêne Compte de chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE Fr. 6.— ÉTRANGER 8.— Le numéro 0.25</p> <p>Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir du juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la durée de l'année en cours.</p>	<p>ANNONCES 11 cent, le mm.</p> <p>Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées</p>
---	--	--	--

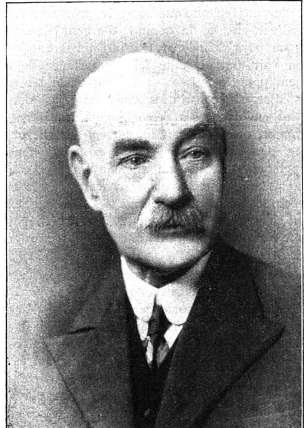
Plus à me frapper l'on
s'amuse,
Plus de marteaux l'on y
use !

Vieux proverbe huguenot.

IN MEMORIAM

M. Paul Richter

Notre pauvre *Mouvement Féministe*, déjà si éprouvé par le décès de plusieurs de ses meilleures collaboratrices, vient d'être encore cruellement frappé en ce mois de février, déjà lourd de souvenirs douloureux: son excellent et fidèle imprimeur, M. Paul Richter, qui depuis sa fondation assurait sa parution avec une régularité, une complaisance et un intérêt qui ne se sont jamais démentis, a été enlevé à son activité après quelques jours de maladie à peine, et sans que rien pût faire prévoir ce départ si subit. Circonstances émouvantes: sa vaillante compagne, M^{me} Richter, souffrante depuis quelques jours est décédée vingt-quatre heures avant son mari, qui, alité pour une grippe, n'a pas pu supporter ce coup et a expiré peu après, si bien que les obsèques de ce couple si uni ont eu lieu en même temps...



Oliché *Mouvement Féministe*
M. Paul RICHTER
(1869-1939)

Il y a eu en octobre dernier vingt-six ans que, rédactrice en devenir de *Mouvement*, que l'on allait créer nous avons franchi pour la première fois la porte de l'étroit bureau accolé aux bâtiments de l'imprimerie, et qui devait, dans la suite nous revoir si souvent. C'est donc une collaboration de plus de vingt-six années qui vient d'être brutalement rompue, et qui a porté, non seulement sur la publication de notre journal, mais encore sur celle d'un nombre incalculable de feuilles de propagande de tracts, de circulaires, de brochures, d'affiches... bref de tout ce qui est nécessaire à un mouvement comme le nôtre et à ceux qui lui sont connexes pour mener leur propagande et développer leur activité. Toute l'expérience que nous avons pu acquérir en matière d'imprimerie — cette expérience qui manque encore si souvent à tant de travailleurs sociaux qu'effarouche la seule idée d'une correction d'épreuves — c'est en travaillant avec Richter que nous l'avons gagnée, grâce à une grande confiance réciproque basée sur une solide estime. Car il était un de ces hommes sur lesquels on savait pouvoir compter: sa probité professionnelle, son exactitude rigoureuse, son respect de la promesse

donnée ne nous ont-ils pas au cours de plus d'un quart de siècle, singulièrement facilité la tâche? Son inépuisable complaisance aussi: combien de fois, vite appelé au téléphone pour une décision subite émettait-il des doutes devant la rapidité d'exécution, le tour de force technique, que les circonstances imprévues nous obligeaient à lui demander, mais finissait toujours par se rendre à nos instances et mettait alors tout en œuvre pour nous donner satisfaction? Et enfin quelle reconnaissance ne lui devons-nous pas pour l'intérêt très vif qu'il portait à notre travail, au *Mouvement* tout spécialement? pour les conditions matérielles qu'il nous offrait, s'efforçant toujours de tenir compte de notre situation financière, intervenant même parfois quand il estimait que nous allions risquer une dépense disproportionnée avec nos moyens?

C'est que, toute cette activité, il s'y intéressait non seulement professionnellement, com-

me tout bon artisan est captivé par l'œuvre sur laquelle il se penche, mais aussi parce qu'il était féministe. Non pas un féministe de commande, voulant plaire à une clientèle étendue dans nos milieux, mais féministe par lui-même, qui souvent, en corrigeant la première épreuve d'un article de notre journal, nous en félicitait spontanément; féministe convaincu, qui, très pacifique d'ordinaire, s'indignait contre toute atteinte à la personnalité de la femme. Nous nous souvenons de l'avoir vu vraiment en colère lors d'une campagne menée parmi les patrons imprimeurs en faveur de l'exclusion des femmes de cette belle profession, exclusion dont l'injustice continue à se perpétuer, et il avait immédiatement taillé sa plume belle plume pour répondre du tac au tac à une polémique à ce sujet dans un journal corporatif. Une autre fois — c'était lors de la modification à la Constitution genevoise qui devait permettre à une femme d'accéder au poste de juge de tribunal pour mineurs — il le refusa net le bulletin de vote du parti qu'il suivait habituellement parce que ce bulletin portait un non!...

Tout ceci et mille autres détails encore qui nous reviennent à la mémoire, alors que nous feuilletons par la pensée le souvenir de ces vingt-six années, tout ceci mesure la portée de la perte que nous venons de faire. Elles se sont multipliées ces pertes, au cours de ces dernières années; ils sont devenus nombreux, ces noms que nous lui demandions d'inscrire sur une page du *Mouvement*, sous un large bandeau de deuil. Et maintenant c'est le sien qui figure sous ce bandeau et la liste s'allonge, fatale, de tous ceux et celles, avec lesquels nous avons travaillé toujours, espéré souvent, éprouvé de la tristesse et du découragement parfois, et par conséquent tissé les liens de ces belles et confiantes collaborations qui marquent de leur sceau inoubliable de longues périodes de vie.

À la famille de Paul Richter, au personnel fidèle de l'imprimerie, qui est en deuil lui aussi maintenant, le *Mouvement Féministe* qui prend sa lourde part de ce chagrin, dit sa profonde et chaude sympathie.

E. Gd.

Du nouveau sous le soleil Le "LABEL"

Le nouveau catalogue d'une maison de lingerie réputée (*Müller, zur Sommerau, Zürich*) est sur notre table. Sur sa couverture bleu et or brille un magnifique soleil — la marque de la maison — au centre des rayons dorés duquel surgit cette devise alléchante: « Sous ce soleil il y a toujours quelque chose de nouveau ».

En effet, c'est une profusion de jolies choses ravissantes autant que pratiques, d'idées neuves réalisées à la perfection; mais ce qui me frappe plus encore que le modèle le plus moderne de chemise ou de combinaison, c'est la phrase qui en tête de chaque page énonce la recommandation suivante: « Demandez notre lingerie marque Soleil! La marque Label garantit la valeur sociale de notre lingerie! »

La valeur « sociale? » Oui, en effet, voilà bien qui est tout à fait nouveau sous le soleil! Certes, de tout temps quelques personnes auraient désiré savoir combien gagnait l'ouvrière à domicile qui confectionnait les petites robes vendues 1 fr. 95; ces consciences inquiètes sont-elles donc devenues maintenant si nombreuses qu'une entreprise juge nécessaire, et peut-être même lucrifer, de recommander sa marchandise sous cet angle tout nouveau du point de vue social?... Et voilà l'explication au verso de la couverture:

... cette marque de garantie et de recommandation, ce *Label* que l'on trouve sur les marchandises fabriquées dans des conditions de travail convenables, ne peut être utilisé que par les maisons qui en ont reçu l'autorisation de la Ligue sociale d'acheteurs. Ces maisons ont dû fournir la preuve qu'elles méritent cette recommandation. Une en-

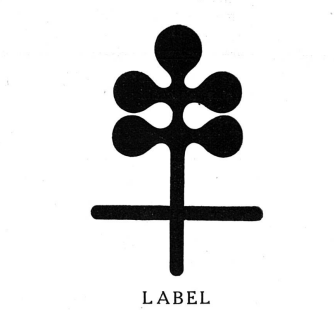
treprise qui fabrique ses produits dans de bonnes conditions de travail, doit occuper dans l'économie du pays la place qui lui revient de ce fait.

Ces maisons qui se préoccupent des conditions de travail sont certes très nombreuses en Suisse; mais néanmoins une enquête récente de l'Office statistique de la ville de Zurich a prouvé que l'on trouve dans l'industrie de la confection des gains inférieurs à 20 centimes l'heure, et le « Message du Conseil Fédéral sur la protection du travail à domicile » déjà cité dans ce journal¹ relève des chiffres analogues: 20 à 25 ct. pour la confection de fourreaux (1 h. 30 de travail); 14 ct. pour de petits tabliers (3/4 d'heure de travail); 20 ct. pour des salopettes (1 h.); 27 ct. pour une blouse d'ouvrier (1 h. 30 à 2 h.), etc. Aussi ce Message constate-t-il que:

... plusieurs patrons qui s'efforcent de diriger leurs entreprises selon des principes équitables ont dû renoncer à certaines fabrications, ne pouvant plus concurrencer les prix de la marchandise confectionnée par les travailleurs à domicile. D'autres se virent obligés d'avoir recours au travail à domicile pour maintenir leur situation. Dans de très nombreux cas, ceci a eu lieu au détriment du personnel de l'entreprise, car le renvoi d'ouvriers et la baisse des salaires en ont été la conséquence. En transformant ainsi le travail en fabrique en travail à domicile, ces entreprises participent à l'aggravation de la concurrence et des conditions d'existence pour de nombreuses entreprises dont les propriétaires s'efforcent de maintenir non seulement les prix, et les salaires, mais aussi la qualité de leurs produits.

Voilà donc la raison pour laquelle ce fait nouveau s'est produit: des fabricants ne recommandent pas seulement la matière première, la solidité, l'élégance — et le bas prix — de leurs

¹ Voir le *Mouvement*, N° 536.



LABEL

produits, mais tiennent aussi à informer le public que l'ouvrier, l'ouvrière qui y ont travaillé ont obtenu un salaire équitable, jouissent d'un minimum de vacances payées, et ne sont pas entravés dans leur liberté d'association — droit que garantit la Constitution, mais qui n'est pas toujours respecté!

Ce sont en première ligne des fabricants de l'industrie textile qui ont compris la nécessité de ce nouveau genre de défense économique, car c'est dans cette branche que la concurrence est la plus âpre, que l'échelle des salaires montre les plus grands écarts et que le travail à domicile est le plus fréquent. Actuellement 14 fabricants et 3 ouvriers ont obtenu l'autorisation de se servir du *Label* que l'on trouve sur les articles les plus divers, et dans tous les genres du plus luxueux au plus ordinaire. Nous croyons pouvoir affirmer qu'hommes, femmes et enfants, des plus jeunes aux plus âgés, peuvent dès maintenant s'ha-

billier entièrement « à la label » par tous les temps et toutes les occasions possibles: travail professionnel, sport, toilette habillée, et cela sans déboursier plus qu'ils ne le feraient sans tenir compte de cette marque, car — à qualité égale — les articles *Label* ne sont pas plus cher que les autres.

(La fin en 3^e page) P. de GREYERZ.

Dans l'Eglise Nationale Protestante de Genève

L'éligibilité des femmes du Consistoire

L'une des premières parmi les Eglises nationales protestantes en Suisse à reconnaître aux femmes le droit de vote, l'Eglise de Genève leur a également donné en 1923 le droit d'être élue dans les Conseils de paroisse — droit que, par parenthèse, l'Eglise nationale vaudoise vient de leur refuser de façon inexplicable pour tous ceux qui, n'étant pas aveuglés par des préjugés d'un autre âge, et réalisant à quel point cette réforme est entrée dans les habitudes à Genève, ne comprennent pas que l'on puisse se priver de gaité de cœur d'un concours féminin aussi actif que compétent. — Il ne reste donc plus à Genève — et l'accès des femmes au pastorat étant admis avec certaines réserves toutefois — qu'une dernière étape à franchir pour assurer la collaboration entière des femmes à une Eglise à laquelle elles ont toujours donné tant de preuves d'attachement: leur éligibilité au Consistoire, c'est-à-dire au corps dirigeant de l'Eglise.

Avec beaucoup d'à propos, plusieurs conseillers de paroisse estimèrent que la révision projetée de la Constitution de l'Eglise offrait une occasion toute trouvée, et M. le professeur Eug. Choisy, toujours à la brèche quand il s'agit de défendre la bonne cause féminine, fit une proposition dans ce sens au Consistoire le 17 juin 1938, lors d'un premier débat. Sa proposition fut repoussée, mais à la majorité de deux voix seulement, si bien que 32 conseillères de paroisses et 12 présidents de Conseils estimèrent pouvoir adresser au corps directeur de l'Eglise la demande de considérer à nouveau cette question. Celle-ci revint donc en discussion le 21 janvier dernier, et chaudement soutenue par quelques-uns, mais combattue avec autant d'acharnement par quelques autres, pour des motifs divers — que nous aurons bien de la peine à ne pas appeler des prétextes! — fut enterrée à nouveau et cette fois-ci par 22 voix contre 9! Ce que l'on peut dire — et ce jugement n'est pas de nous, mais bien d'un membre du Consistoire lui-même — de ce résultat, dépourvu de bon sens, autant que d'opportunité de reconnaissance, autant que de justice, nous l'empruntons à un excellent article qu'à la suite de ces débats, M. Th. Geisendorff-Des Gouttes adressa à tous les journaux protestants de Genève:

... Pourquoi, lorsque dans le corps électoral se trouvent des éléments aussi fidèles, et il faut le dire aussi vivants (car si vous écartiez les femmes, qui verriez-vous au pied des chaires?) allez-vous répondre à celles qui veulent apporter leurs forces et leurs talents à la direction de l'Eglise: « Pardon, Mesdames, cette direction est lourde et difficile, et nous n'avons pas besoin de vous! » Et si le Consistoire futur est formé, comme le prévoit la Constitution principalement de 25 délégués des paroisses, pourquoi prévoir que ceux-ci seront exclusivement masculins, alors que la plupart des Conseils sont mixtes?... Ceci me semble être d'un illogisme qui ne témoigne pas en faveur de notre supériorité de raisonnement, à nous du sexe fort!

... Vous semblez oublier, Messieurs, la part merveilleusement active et dévouée que prennent les femmes dans toutes les activités désintéressées, et je ne parle pas ici des ouvriers, des réunions de couture, mais je songe aux écoles du dimanche et du jeudi, aux chœurs paroissiaux, aux tournées de visites, à telle dizaine où les déficiences involontaires d'un ministère pastoral ont été largement couvertes par le zèle inlassable de moniales, de visiteuses et de consillères dévouées. Le refus qu'on leur oppose n'est-il pas une ingratitude?